

## Projet de loi. Le texte qui sera discuté mardi, à l'Assemblée, ne fait pas l'unanimité

# La protection de l'enfance en débat

► Ses partisans évoquent une grande réforme consensuelle. Ses détracteurs reconnaissent une véritable volonté politique, mais attendent toujours une vaste loi-cadre, avec des perspectives à plus long terme. Le projet de loi sur la protection de l'enfance sera enfin discuté par les députés à partir de mardi. Un texte conçu pour « tous les enfants qui souffrent en secret ». En 2004, en France, selon les derniers chiffres de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), un peu plus de 250.000 enfants ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Mais cette loi, qui attendait son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis septembre 2006, s'affirme surtout comme une réponse gouvernementale à la médiatisation de plusieurs grosses affaires de maltraitance: la tragédie d'Angers, quand plusieurs dizaines d'enfants ont été violés par de nombreux adultes, ce qui a donné lieu, à l'été 2005, au plus grand procès de pédophilie jamais organisé en France; le drame de Drancy, où cinq enfants âgés de 13 mois à 7 ans ont été retrouvés, en août 2004, au domicile de leurs

parents, privés de nourriture et vivant dans leurs excréments. « Comme le texte sur la réforme de la justice [mis en chantier à la suite de l'affaire d'Outreau], on se contente de faire écho à des faits qui ont marqué l'opinion », déplore ainsi le sénateur (PC) du Rhône, Guy Fischer.

Le projet de loi, adopté en première lecture au palais du Luxembourg le 21 juin 2006, comporte trois volets. Au premier chef, il vise à renforcer la prévention. « Au moment du procès du réseau pédophile d'Angers, on s'est rendu compte de la faillite de la prévention de la maltraitance, note Valérie Pécresse, le rapporteur du texte. On a donc, par exemple, mis en place un examen psychosocial obligatoire au quatrième mois de grossesse. » Par voie d'amendement, la députée UMP souhaite également affiner le suivi sanitaire des enfants. « Pour l'instant, le seul rendez-vous obligatoire dans le cadre de la médecine scolaire est prévu à l'entrée au CP, à 6 ans. Je vais proposer de rendre ces visites obligatoires également à 3, 9, 12 et 15 ans. » Le reliquat – lointain – de la détection des

troubles précoces du comportement chez les enfants de 3 ans, envisagée par Nicolas Sarkozy dans sa loi de prévention de la délinquance, puis retirée devant le tollé des professionnels.

Philippe Bas, ministre de la Famille qui porte cette loi, souhaite également mieux organiser le signalement. « Il s'agit de lever un tabou très fort dans le social: la question du secret professionnel, poursuit Valérie Pécresse. On s'est rendu compte que, souvent, certains acteurs ont les clés, mais les démarches n'aboutissent pas parce que les services sociaux, la justice, l'école ou les PMI, qui côtoient les enfants, ne se concertent pas. On va donc créer une cellule spécifique à l'intérieur de chaque conseil général. »

Enfin, alors que jusqu'à présent, seules deux alternatives se présentaient pour les enfants en danger – soit le maintien dans leur famille soit le placement dans une institution –, le projet de loi propose des solutions intermédiaires. Par exemple, un placement en famille d'accueil le week-end uniquement ou pendant les vacances scolaires. « L'esprit

du texte nous convient, note Chantal Lebatard, de l'Union des associations familiales. Il dit que la protection de l'enfance, c'est la protection de la famille, et qu'il ne s'agit pas de sortir l'enfant à tout prix de son milieu. Mais la réalité de cette loi va passer par son application. Pour cela, il faut un véritable changement culturel sur le terrain, que l'on rompe réellement avec le cloisonnement entre acteurs. »

### Il faut éviter le télescopage avec d'autres textes

Des vœux pieux pour Martine Brousse, directrice de la Voix de l'enfant. Selon elle, « ces quelques aménagements » ne suffiront pas à réformer un système social qu'elle juge archaïque. « En France, les travailleurs sociaux interviennent toujours de 9 h à 17 h, alors que tout le monde sait que la maltraitance intervient surtout le soir, les week-ends et pendant les vacances. C'est cela qu'il faut remettre en cause. » Autre réserve de la directrice de la Voix de l'enfant: le télescopage avec d'autres

textes comme la loi sur l'égalité des chances et, surtout, la loi de prévention de la délinquance. Adoptée début décembre 2006, cette dernière vampirise la loi de protection de l'enfance en affirmant, par exemple, le rôle prépondérant des maires pour ces domaines, alors que le texte débattu à partir de mardi place les conseils généraux au cœur du dispositif.

La critique est reprise par l'Observatoire national de l'enfance en danger, dans son récent rapport: « Ces nouveaux dispositifs entraînent un risque d'illisibilité et d'incompréhension du côté des familles. » Certains parlementaires portent d'ailleurs, à présent, un nouveau regard sur le texte du ministre de la Famille. « En juin 2006, je m'étais abstenu, car je voyais quelques points positifs dans ce projet, affirme ainsi Guy Fischer. Aujourd'hui, je m'y opposerai. On a vu que la logique sécuritaire et répressive primait sur les actions sociales d'accompagnement et de soutien. »

Soazig Quémener  
(avec Anne-Laure Barret)